



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ovins

Question écrite n° 75450

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'absence de surveillance du mouton quant à l'encéphalopathie spongiforme bovine - ESB. Bien que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y ait eu aucun cas d'ESB ayant atteint les moutons, ces derniers ont été nourris aux farines animales et, donc, l'hypothèse d'une contamination reste possible. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments - AFSSA - propose deux séries d'actions susceptibles de diminuer l'exposition des consommateurs. Il s'agit de mettre en place, d'une part, un dispositif national d'identification des ovins et, d'autre part, un repérage des troupeaux potentiellement à risque impliquant de procéder à des tests de détection des animaux atteints, qu'il s'agisse de d'encéphalopathie spongiforme ou de l'autre maladie de la même famille appelée usuellement la « tremblante du mouton ». Il se demande quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour prévenir les éventuels risques encourus.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75450

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1953